

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **3 décembre 2018, 19h**, à laquelle sont présents :

Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence :

Madame Josyane Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Mme Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe assiste à l'assemblée.

Résolution no 639-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution no 640-2018

Adoption des procès-verbaux du 5 novembre et du 13 novembre 2018

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 5 novembre et du 13 novembre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution no 641-2018

Approbation de la liste des comptes du 25 octobre 2018 au 20 novembre 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 25 octobre 2018 au 20 novembre 2018 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 25 octobre 2018 au 20 novembre 2018	332 014.60 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 25 octobre 2018 au 20 novembre 2018	79 249.03 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 5 novembre 2018	239 087.25 \$
Liste des comptes à payer en date du 28 novembre 2018	50 600.78 \$
Total des déboursés pour la période du 25 octobre 2018 au 28 novembre 2018	700 951.66 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 700 951.66 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 5 novembre au 2 décembre 2018

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 30 novembre 2018

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 0.00 \$
- Au compte courant : 517 843.71 \$

Rapport du comité des bénévoles du 6 novembre 2018

Un compte rendu de la réunion du comité des bénévoles qui a eu lieu le 6 novembre 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité des loisirs du 7 novembre 2018

Un compte rendu de la réunion du comité des loisirs qui a eu lieu le 7 novembre 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité des finances du 9 novembre 2018

Un compte rendu de la réunion du comité des finances qui a eu lieu le 9 novembre 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité de l'environnement du 8 novembre 2018

Un compte rendu de la réunion du comité de l'environnement qui a eu lieu le 8 novembre 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de novembre 2018.

Résolution no 642-2018

Taux d'intérêt 2019 pour les arrérages de taxes

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le taux pour les arrérages de taxes soit fixé à 15 %, pour l'année 2019.

Résolution no 643-2018

Ajustement de salaire des employés pour l'année 2019

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, il est stipulé que les employés permanents ont droit à un ajustement de salaire correspondant à la moyenne de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour la période d'octobre à octobre ;

ATTENDU QUE pour la période 2018-2019, l'IPC est de 1.8 % ;

ATTENDU QUE les échelles salariales seront bonifiées selon la moyenne de l'indice du prix à la consommation (IPC), le tout tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accorder l'augmentation des salaires pour 2019 soit une augmentation de 1.8 % selon l'indice du prix à la consommation (IPC) à l'ensemble des employés et des employées permanents de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution no 644-2018

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien informatique avec PG Solutions pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est desservie par PG Solutions pour son service informatique ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler les différents contrats de service:

- Pour le serveur : 3 206.60 \$
 - Soutien des applications du gestionnaire : 8 456.42 \$
 - Soutien des applications de loisirs : 3 150.32 \$
 - Soutien des applications AccesCité : 2 385.73 \$
 - Soutien Syged - Gestion des conseils : 1 414.20 \$
 - Soutien des applications comptabilité : 15 015.75 \$
- *(taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler, pour l'année 2019, les divers contrats d'entretien et de soutien avec PG Solutions pour le système informatique de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout pour une somme de 33 629.02 \$ (taxes incluses).

Résolution no 645-2018**Nomination des comités pour l'année 2019**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que chaque membre du conseil municipal soit nommé délégué responsable selon les différents comités, et que monsieur Pierre La Salle, maire, dispose du droit de siéger à tous les comités suivants :

TITRES ET COMITÉS	DÉLÉGUÉS
Maire adjoint	Claude Mercier
Finances	Michel Lachapelle Claude Mercier
Loisirs et sports	Sophie Racette Josyane Forest
Arts et culture	Isabelle Marsolais
Centre culturel du Vieux-Collège	Josyane Forest
Politique familiale municipale (PFM) et démarche Municipalité amie des aînés (MADA)	Sophie Racette Isabelle Marsolais
Ressources humaines	Sophie Racette Michel Lachapelle
Embellissement et Comité de l'environnement	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Incendie	François Leblanc Claude Mercier
Urbanisme (CCU)	Josyane Forest Isabelle Marsolais
Comité consultatif agricole (CCA)	Claude Mercier Michel Lachapelle
Voirie	Claude Mercier François Leblanc
Voirie – Sous-comité du transport actif	Sophie Racette
Parc des Cultures	Isabelle Marsolais
Comité du jumelage Saint-Jacques/Vergt	Isabelle Marsolais
Festival acadien Nouvelle-Acadie	Isabelle Marsolais
Comité de mise en place des mesures d'urgence	Claude Mercier François Leblanc Isabelle Marsolais
Office municipal d'habitation (OMH)	Claude Mercier François Leblanc Michel Lachapelle
Comité de la parité	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Immobilisations	Claude Mercier François Leblanc
Toponymie	Claude Mercier Isabelle Marsolais

Résolution no 646-2018**Affectation des sommes carrières et sablières****Rang des Continuations / chemin Gaudet**

ATTENDU QUE des travaux de pavages ont été réalisés sur le chemin Gaudet et sur le rang des Continuations;

ATTENDU QUE ces deux chemins ont été utilisés comme chemins de détour lors des travaux du carrefour giratoire faits par le ministère des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire appliquer la somme de 152 592.73\$ du fonds carrières et sablières pour le financement d'une partie de ces deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'affecter la somme de 152 592.73\$ du fonds de carrières et sablières aux projets de pavage du chemin Gaudet et du rang des Continuations.

Résolution no 647-2018**Modification aux ententes de travail pour les employés numéro 02-0024, 06-0100 et 02-0021**

ATTENDU QU' il existe présentement une entente de travail pour les trois employés mentionnés ci-haut;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le point 8 des présentes ententes pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le tout sera effectif au 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QU' une entente corrigée sera préparée et signée par les parties en incluant les modifications au point 8 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter qu'un nouveau contrat soit préparé pour chaque employé mentionné ci-haut, le tout afin de modifier le point 8 de la présente entente et que le tout soit signé par les parties.

Résolution no 648-2018**Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au calendrier des séances du conseil**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michel Lachapelle, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 023-2018) à l'effet d'abroger le règlement numéro 183-2008 concernant les séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques, et d'établir un calendrier des séances pour chaque année civile.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution no 649-2018

Adoption du règlement numéro 022-2018 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;
- ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de revoir la rémunération des élus afin que ceux-ci ne subissent pas une diminution de salaire avec l'arrivée de la nouvelle loi sur l'imposition de la rémunération, le tout à compter du 1^{er} janvier 2019;
- ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 5 novembre 2018 ;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté par madame Isabelle Marsolais à la séance du conseil tenue le 5 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais résolu à la majorité absolue des conseillers, conseillères et du maire présents soit adopté, sans changement, qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit :

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 Une rémunération annuelle de 24 000 \$ est versée au maire et qu'une rémunération de 9 600 \$ (représentant 40 % du salaire du maire) sera versée aux conseillers et conseillères.
- ARTICLE 3 Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse à chacun de ses membres une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération.
- Cette allocation ne pourra toutefois excéder le maximum établi en vertu de l'article 21 de la loi tel qu'indiqué chaque année par le ministre des Affaires municipales et publié à la Gazette officielle du Québec, sous réserve de l'application de l'article 20 de la loi.
- ARTICLE 4 « Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.
- L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation dont les employés et les employées de la Municipalité ont droit, à ce taux s'ajoute 1 %. »
- ARTICLE 5 La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la Municipalité, selon les modalités que le conseil fixe par résolution.

- ARTICLE 7 Les articles 2 et 3 ont effet à compter du 1^{er} janvier 2019.
- ARTICLE 8 Que le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 002-2018 et tout règlement adopté antérieurement.
- ARTICLE 9 Le présent règlement numéro 022-2018 entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution no 650-2018

Mise à jour du plan d'aménagement forestier

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à la mise à jour de son plan d'aménagement forestier;
- ATTENDU QUE Sylva Croissance est l'entreprise qui a procédé à la mise à jour du plan forestier, et qu'une facture au montant de 975.00\$ plus taxes applicables est reçue;
- ATTENDU QU' il a lieu de mandater la directrice générale à signer les documents nécessaires dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture de 975.00\$ plus taxes applicables et d'autoriser la directrice générale à signer les documents.

Résolution no 651-2018

Annulation d'intérêts « divers »

- ATTENDU QU' une analyse des comptes à recevoir des comptes « divers » a été réalisée;
- ATTENDU QUE plusieurs entreprises possèdent encore un solde qui génère de l'intérêt;
- ATTENDU QUE lesdites entreprises sont maintenant radiées ou inexistantes au registraire des entreprises;
- ATTENDU QUE la directrice des finances recommande de radier les soldes au 31 décembre 2018 selon la liste suivante :

Nom	Somme à radier	Raison
D-7771	0.28\$	Non-matériel
D-3037	4.42\$	Non-matériel
D-2012	(0.01)\$	Non-matériel
D-3100	9.66\$	Non-matériel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder à l'annulation des soldes des comptes divers.

Résolution no 652-2018

Offre de service en technologie de l'informatique

S.T.I. inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède un système informatique qui est déployé dans plusieurs bâtiments municipaux, ce qui rend le système complexe;

ATTENDU QU' une proposition est reçue pour la gestion du système ainsi que la gestion de l'inventaire informatique pour un montant de 1 800\$ (plus taxes applicables) par mois;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de douze (12) mois; et effectif à partir du 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QU' il y a lieu de mandater la firme S.T.I. inc pour la gestion de l'ensemble du réseau;

ATTENDU QUE la firme S.T.I. inc gère déjà les accès du réseau de la MRC Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la firme S.T.I. inc pour la gestion de notre réseau informatique le tout effectif au 1^{er} janvier de 2019, le tout pour un montant de 1 800\$ (plus taxes applicables) par mois.

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Monsieur Michel Lachapelle se retire des discussions

Résolution no 653-2018

Refinancement du règlement numéro 244-2012

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie pour son emprunt de 31 679.01\$ par billets en vertu du règlement numéro 244-2012 échéant en série 5 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques se propose d'emprunter par billets au montant total de 31 679.01\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 244-2012;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt proposé est de 5.32 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents ;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

ANNÉE	CAPITAL
2019	2 500.00\$
2020	2 600.00\$
2021	2 800.00\$
2022	2 900.00\$
2023	3 100.00\$

QUE les intérêts sur les billets seront payables semestriellement.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, soient autorisés à signer les billets, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Monsieur Michel Lachapelle réintègre les discussions.

Résolution no 654-2018

Modification du contrat avec Éditions Média Plus Communication

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a signé un contrat avec Éditions Média Plus Communication;

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir certains produits du contrat;

ATTENDU QU' on nous propose pour :

- 2019 un guide de secours au lieu du chéquier, puisqu'il nous en reste suffisamment;
- 2020 une carte routière;
- Et 2021 le guide du citoyen.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les recommandations de la directrice des communications et des services de proximité soit de modifier le contrat en cours avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication.

Résolution no 655-2018

Assurance collective - changement effectif au 1er janvier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire bénéficier d'un regroupement au niveau des assurances collectives;

ATTENDU QUE cela apportera une économie pour l'ensemble des employés et pour la municipalité;

ATTENDU QUE ASQ Consultants dessert présentement plusieurs municipalités de la MRC Montcalm;

ATTENDU QUE présentement la Municipalité offre à ses employés une assurance collective par le biais de Chapedelaine et associés assurances;

ATTENDU QU' une lettre sera acheminée à Chapedelaine et associés assurances afin de les informer que la Municipalité de Saint-Jacques met fin à la présente entente pour la couverture des assurances collectives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le changement pour le volet des assurances collectives qui sont offerts aux employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution no 656-2018
Office municipal d'habitation de Saint-Jacques
Budget révisé 2018

ATTENDU QU' un budget révisé 2018 est reçu pour le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques pour un montant de 5 588\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques a déjà versé la somme de 4 596\$;

ATTENDU QUE la portion de la municipalité pour ce budget révisé est de 992\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 992\$ pour le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques.

Résolution no 657-2018
Résultat des soumissions pour génératrice
pour le centre administratif
(Demande de prix sur invitation)

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation ont été demandées;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont été sollicités, soit :

- Léo Landreville Inc.
- Serge Landry Électrique inc.
- Ébacher Électrique inc.

ATTENDU QUE deux soumissions sont reçues soit;

- Serge Landry 79 230\$ (plus taxes applicables)
- Ébacher Électrique inc 72 750\$ (plus taxes applicables)

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Ébacher Électrique inc pour un montant de 72 750\$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE cette dépense sera affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de mandater l'entreprise Ébacher Électrique pour la fourniture d'une génératrice, le tout pour un montant de 72 750\$ (plus taxes applicables).

Résolution no 658-2018**Mandat aux conseillers juridiques pour les dossiers d'arrérages de taxes 2016, 2017 et 2018**

ATTENDU QUE des états de comptes ont été envoyés en octobre 2018;

ATTENDU QU' une lettre informant les contribuables concernés (référence à la liste soumise faisant partie intégrante de la présente résolution) a été acheminée pour le suivi des événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Bélanger Sauvé de Joliette à procéder au recouvrement des sommes dues aux dossiers d'arrérages de taxes 2016, 2017 et 2018.

Résolution no 659-2018**Facture Marceau Soucy Boudreau Avocats**

ATTENDU QUE deux factures sont reçues de la firme Marceau Soucy Boudreau Avocats, soit;

- #27133 209.43\$ plus taxes applicables
- #27132 62.50\$ plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de payer les factures reçues à Marceau Soucy Boudreau Avocats pour un montant de 271.93\$ plus taxes applicables.

Résolution no 660-2018

Partenariat au CREVALE pour les Journées de la persévérance scolaire

- ATTENDU QUE depuis plus de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;
- ATTENDU QU' en juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4^e rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7^e place améliorant ainsi sa position;
- ATTENDU QUE le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7% en 2006 à 75,6% en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,92%;
- ATTENDU QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, ect..);
- ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;
- ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de reconnaître la

persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2019 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2019 » en réalisant les activités suivantes :

- Obtenir et maintenir une certification OSER-JEUNES
- Activité parents-enfants
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans notre Jacobin
- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Collaboration avec les écoles de notre milieu
- Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture destinées aux enfants de 6 ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale.

Résolution no 661-2018

Honoraires professionnels - Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés

ATTENDU QUE l'acte de vente par Noël Bruneau, est reçu devant le notaire;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette parcelle de terrain est nécessaire à la suite de la réfection des infrastructures de la rue Bro;

ATTENDU QU' une facture est reçue de Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés au montant de 1356.79\$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer la facture au montant de 1 356.79\$ (taxes incluses) à Gagnon, Cantin, Lachapelle et Associés.

Résolution no 662-2018

Facture - Forestier ASL Inc.

ATTENDU QUE des travaux de déchetage de branches ont été réalisés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une facture de Forestier ASL inc est reçue au montant de 4 998.00\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer la facture au montant de 4 998.00\$ plus taxes applicables à Forestier ASL inc. pour les services de déchetage de branches.

Résolution no 663-2018

Honoraires professionnels - Les Services EXP inc.

Projet de la rue Saint-Joseph

- ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés sur la rue Saint-Joseph;
- ATTENDU QU un mandat pour le contrôle des matériaux a été confié à Les Services EXP inc;
- ATTENDU QU' une facture au montant de 1 230.00\$ plus taxes applicables est reçue de Les Services EXP inc, pour le contrôle des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer la facture au montant de 1 230.00\$ plus taxes applicables à Les Services EXP inc, pour les services de contrôle de matériaux.

Règlement no. 001-2017

Résolution no 664-2018

Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes dans le cadre du réaménagement du garage municipal

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour honoraires professionnels dans le cadre réaménagement du garage municipal (résolution numéro 525-2018) ;
- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 500.00 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00949) et de verser la somme de 500.00 \$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour honoraires professionnels dans le cadre réaménagement du garage municipal.

Règlement numéro 016-2018

Résolution no 665-2018

Certificat de paiement numéro 7 et libération finale à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour les travaux de réfection de la rue Dupuis

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 7 et la réception définitive (libération finale) est reçue de Les Services EXP inc. pour les travaux de réfection de la rue Dupuis ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 39 951.54 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Les Services EXP inc. et de verser la somme de 39 951.54 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) à titre de certificat de paiement numéro 7 et la réception définitive des travaux (libération finale) pour les travaux de réfection de la rue Dupuis.

TECQ

Résolution no 666-2018

Achat d'un tracteur pour le service de la voirie

ATTENDU QUE la Municipalité désire remplacer le tracteur Massey Ferguson pour un tracteur plus performant;

ATTENDU QUE deux prix ont été demandés soit;

- Les Entreprises A. Laporte & Fils 46 150\$ (plus taxes applicables) incluant un échange de 16 500\$ pour notre tracteur
- Agritex St-Roch 57 000\$ (plus taxes applicables) incluant un échange de 10 000\$ pour notre tracteur

ATTENDU QUE le Massey Ferguson sera donné en échange pour un montant de 16 500\$ et que ce montant est déjà inclus dans le prix soumis;

ATTENDU QUE cette dépense sera affectée au fonds de roulement de la municipalité, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de Les Entreprises A. Laporte & Fils pour l'acquisition d'un tracteur Kubota au montant de 46 150\$ (plus taxes applicables).

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents pour la municipalité de Saint-Jacques.

Résolution no 667-2018

Modification au mandat d'honoraires professionnels - Les Services EXP inc.

ATTENDU QU' un mandat a été donné à Les Services EXP inc, pour le projet d'aménagement du garage municipal (référence résolution numéro 526-2018);

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir le mandat puisque les plans ont dû être revus et modifiés à la suite du rejet de l'ensemble des soumissions le 13 novembre dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité a modifié l'étendue du projet afin de respecter le règlement pour le projet;

ATTENDU QU' une offre de service révisée est reçue le 19 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la modification du mandat pour le volet du génie civil à Les Services EXP inc, le tout tel que décrit dans l'offre de service de la firme Les Service EXP inc.

Résolution no 668-2018

Honoraires professionnels – GBI experts-conseils inc.

Projet: Rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc., pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph (résolution numéro 369-2017);

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 14 323.13\$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00006492) et de verser la somme de 14 323.13\$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc., pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017

Résolution no 669-2018
Offre d'achat pour véhicule électrique
Service des travaux publics

ATTENDU QUE le département du service des travaux publics ne possède pas assez de véhicule adéquat pour l'ensemble de son service;

ATTENDU QU' une demande de prix de gré à gré a été faite auprès de Kia Joliette pour l'acquisition d'un véhicule électrique, un Kia Soul 2019 pour un montant de 32 334.27\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE cette dépense sera affectée au fonds de roulement de la municipalité, le tout remboursable sur une période de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de Kia Soul Joliette pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service des travaux publics, le tout pour un montant de 32 334.72\$ taxes incluses.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents pour la municipalité de Saint-Jacques

Résolution no 670-2018
Certificat de paiement numéro 5 à Généreux Construction inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 5 est reçue de GBI Expert-Conseil inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 120 859.35 \$ (incluant les taxes et la libération de la première retenue contractuelle de 5 %) à l'entrepreneur Généreux Construction inc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de GBI Expert-Conseil inc. et de verser la somme de 120 859.35\$ (incluant les taxes et la libération de la première retenue contractuelle de 5%) à l'entrepreneur Généreux Construction inc à titre de certificat de paiement numéro 5 pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

Règlement numéro 001-2017

Résolution no 671-2018
Demande à la Sûreté du Québec concernant le stationnement pendant la période des Fêtes

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques demande à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer l'article 23 du Règlement numéro 001-2016 pour les 24, 25, 26 et 31 décembre 2018 et 1^{er} et 2 janvier 2019.

Résolution no 672-2018
Facture Construction Julien Dalpé inc.
Enseigne à la caserne - armoirie

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement ont eu lieu à la caserne;

ATTENDU QUE les travaux pour l'enseigne des armoiries n'étaient pas inclus au devis, et que la municipalité de Saint-Jacques a procédé avec l'entrepreneur Construction Julien Dalpé inc. pour les travaux d'enseigne;

ATTENDU QU' une facture est reçue de Construction Julien Dalpé inc., pour la confection de l'enseigne, soit une facture au montant de 4 129.27\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture de Construction Julien Dalpé inc., au coût de 4 129.27\$ (plus taxes applicables).

Budget 2018

Résolution no 673-2018
Honoraires professionnels - mesures d'urgence
Priorité StraTJ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit développer un plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter ce plan des mesures d'urgence d'ici novembre 2019;

ATTENDU QU' une proposition de Priorité StraTJ est reçue, soit :

- Application pour alerte citoyen 1 815.00\$ (plus taxes applicables)
- Application sécurité civile OMSC 2 250.00\$ (plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la firme Priorité StraTJ au montant de 4 065.00\$ (plus taxes applicables) pour les services d'Application pour alerte citoyen et d'Application sécurité civile OMSC.

Résolution no 674-2018

Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Santé publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 675.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 175.00\$;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Résolution no 675-2018

Modification de la résolution numéro 056-2018

Nomination d'un coordonnateur du plan des mesures d'urgence

ATTENDU QUE dans la résolution numéro 056-2018, il est nommé monsieur Daniel Bell, à titre de coordonnateur du plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier cette nomination;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Josée Favreau agira à titre de coordonnatrice du plan des mesures d'urgence, et que monsieur Daniel Bell directeur du Service de sécurité incendie agira à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'abroger la résolution numéro 056-2018 et de la remplacer par celle-ci.

Résolution no 676-2018**Entente relative à l'établissement d'une aide pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Repentigny**

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir une entente avec la Ville de Repentigny;

ATTENDU QUE cette entente couvrira;

- le sauvetage vertical en espace clos en hauteur
- l'entente mutuelle pour le chemin du Bas-de-l'Église et du chemin du Ruisseau Saint-Georges (Secteur l'Épiphanie)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'établir une entente avec la Ville de Repentigny.

Que madame Josée Favreau directrice générale, soit autorisée à signer ladite entente.

Résolution no 677-2018**Ajout au contrat d'entretien pour génératrice Bruneau Électrique inc.**

ATTENDU QUE la municipalité a donné un contrat pour l'entretien des génératrices à Bruneau Électrique inc (référence résolutions 095-2018 et 089-2017);

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter à son contrat l'entretien de la génératrice aux puits #1 et #2;

ATTENDU QUE Bruneau Électrique inc., nous propose un ajustement au coût de 575.00\$ plus taxes applicables par année;

ATTENDU QUE le contrat actuel est d'une durée de 5 ans, donc un ajustement de 575.00\$ plus taxes applicables par année sera fait au présent contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers conseillères présents d'accepter la proposition de Bruneau Électrique inc., pour un ajustement de 575.00\$ plus taxes applicables par année pour les années restantes au présent contrat.

Résolution no 678-2018**Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que madame Josée Favreau directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Résolution no 679-2018**Renouvellement 2018-2019 - Station de pompage eaux potables Les Services Technologiques AC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède déjà un contrat d'entretien préventif pour la station de pompage (eaux potables);

ATTENDU QU' une proposition de renouvellement est reçue de Les Services Technologiques AC pour la station de pompage - eaux potables au montant de 1 510.44\$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Les Services Technologiques AC pour le renouvellement du contrat d'entretien préventif à la station de pompage – eaux potables pour un montant de 1 510.44\$ (plus taxes applicables).

Résolution no 680-2018

Demande de permis soumise au PIIA pour le 6 265 775 , 44 rue Marcel-Lépine

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour construction d'une distillerie;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à Jean-Philippe Rail, selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 21 août 2018), pour construction d'une distillerie.

Résolution no 681-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 021-2018 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 021-2018) ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier la grille des usages, des normes et dimensions de terrain R2-66 afin de permettre les habitations multifamiliales de maximum huit (8) logements

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution no 682-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 020-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 020-2018) ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier et agrandir la zone R3-43 pour intégrer un terrain de zone voisine

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution no 683-2018

COMBEQ - Adhésion 2019

ATTENDU QUE Monsieur Charles Durand St-Georges et Madame Sandrine Marsolais sont membres de la COMBEQ pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au renouvellement des cotisations pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le coût du premier membre est de 375\$ (plus taxes applicables) et que le coût du deuxième membre est de 230\$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder au renouvellement des cotisations pour le COMBEQ de monsieur Durand St-Georges ainsi que madame Marsolais.

Résolution no 684-2018**Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du mercredi le 21 novembre 2018**

Il est madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le mercredi le 21 novembre 2018.

Résolution no 685-2018**Adoption de la Politique environnementale**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques s'est dotée d'un comité environnemental;

ATTENDU QU' une politique environnementale a été préparée par le comité et présentée au conseil pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la politique environnementale présenté par le comité.

Résolution no 686-2018**Demande de permis soumise au PIIA pour le 11 rue Marcel-Lépine**

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour demande de permis enseigne;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à pharmacie Uniprix, selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 21 novembre 2018), pour demande de permis enseigne.

Résolution no 687-2018

Aménagement d'un stationnement partagé

SADC, Maison de la Nouvelle-Acadie et résidence de la Nouvelle-Acadie

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit aménager un stationnement pour les usagers de la Maison de la Nouvelle-Acadie;
- ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas le terrain nécessaire pour réaliser le projet;
- ATTENDU QUE la SADC et la résidence Nouvelle-Acadie qui sont propriétaires de ces parties de terrain, sont d'accord à créer une entente de partenariat avec la municipalité de Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE la SADC est d'accord à contribuer pour une somme de 2 000\$ par année et cela pour un montant maximum de 10 000\$;
- ATTENDU QUE deux factures sont reçues, soit :
- Sintra #64-250202-18886
2418.00\$ taxes incluses.
 - Les Entreprises P. Marion inc #011219
6 385.71\$ taxes incluses
- ATTENDU QUE l'ensemble du projet sera complété au printemps 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer les deux factures reçues pour ce projet.

Budget 2018

Résolution no 688-2018**Location de la Maison de la Nouvelle-Acadie****22 novembre 2018**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a, dans sa résolution numéro 563-2018, fixé le tarif de location à 75\$ plus taxes applicables;
- ATTENDU QUE la location doit être autorisée par le conseil municipal au préalable;
- ATTENDU QUE le conseil a été informé lors d'une rencontre informelle d'une demande de location;
- ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec la demande de location pour le 22 novembre 2018, étant donné le lien entre la distillerie Grand Dérangement et le volet Acadien de la Maison de la Nouvelle-Acadie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la réservation pour la Maison de la Nouvelle-Acadie qui a eu lieu le 22 novembre 2018.

Résolution no 689-2018**Tarifs badminton et volleyball****au gymnase Saint-Louis de France**

- ATTENDU QUE les tarifs pour la location de terrain (volleyball, badminton ou autre) à l'école Saint-Louis de France ont été établis dans la résolution 284-2014;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 284-2014;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'établir le tarif comme suit, 2\$ (plus taxes applicables) par participant, par heure pour la location de terrain - badminton;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'établir le tarif comme suit, 2\$ (plus taxes applicables) par participant, par soirée pour la location de terrain - volleyball;
- ATTENDU QUE des frais de 25% s'ajoutent au tarif pour les non-résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'apporter les correctifs pour la location de terrain à l'école Saint-Louis de France.

Résolution no 690-2018
Demande de contribution - FADOQ
Club FADOQ Amitié Saint-Jacques

ATTENDU QUE le club FADOQ Amitié Saint-Jacques s'adresse au conseil municipal pour une demande de contribution;

ATTENDU QUE les sommes demandées étaient prévues au budget 2018, soit :

- Publicité salon des artisans 700\$
- Jeux provinciaux 500\$
- Chorale 400\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 1 600\$ au club FADOQ Amitié Saint-Jacques pour la contribution 2018.

Résolution no 691-2018
Mandat pour dépouillement d'arbre de Noël
« Père Noël »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques organise le 16 décembre prochain son premier dépouillement d'arbre de Noël;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite engager un Père Noël pour l'activité;

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Martel nous offre ses services pour l'événement au coût de 250\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de mandater monsieur Sébastien Martel pour l'événement au coût de 250\$.

Résolution no 692-2018**Annulation de l'affectation des dépenses au Fonds de roulement
Projet de la maison des jeunes**

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de la maison des jeunes ont été affectées au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, soit les résolutions numéro 065-2018, 109-2018, 165-2018, 166-2018 et 170-2018;

ATTENDU QUE le projet ne sera pas réalisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire annuler cette affectation au fonds de roulement et transférer cette dépense au fonds général de la municipalité, donc que la dépense soit payée à même le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que cette dépense soit transférée au budget 2018 et que le projet de la maison des jeunes soit annulé.

Résolution no 693-2018**Cours d'activité physique offert à la population - parents enfants
Offre de service par Vanessa Henri Kinésiologue**

ATTENDU QUE le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir à la population un cours d'entraînement physique sous la formule parents-enfants;

ATTENDU QUE l'activité sera offerte en 2019 soit, les 2, 9, 16, 23 et 30 mars, au parc des cultures;

ATTENDU QUE le coût demandé pour participer à l'ensemble de l'activité est fixé à 11.50\$ (taxes incluses) par participant;

ATTENDU QUE les inscriptions seront prises à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'offrir à la population l'activité parents-enfants pour un coût de 11.50\$ (taxes incluses) par participant ce qui représente un coût de 23\$ (taxes incluses) pour un parent et un enfant.

Résolution no 694-2018

Renouvellement de la certification OSER-JEUNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est déjà membre de OSER-JEUNES;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire renouveler sa certification OSER-JEUNES pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le renouvellement de la certification OSER-JEUNES pour l'année 2019.

Résolution no 695-2018

Appui pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

ATTENDU QUE la décision du gouvernement de l'Ontario de couper les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU QUE la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU QUE la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Résolution no 696-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19h50.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire